

La ratification de START II par la Russie facilitera la progression vers une entrée en vigueur rapide du CTBT et le déclenchement de négociations en vue d'un accord START III. D'autres mesures de désarmement suivraient. Le Canada est résolu à intensifier le dialogue avec la Russie concernant START II ainsi que le programme général de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement.

Le Canada ne participe pas directement aux négociations avec la Russie sur le contrôle et la réduction des arsenaux nucléaires. Cependant, il pourrait être appelé dans l'avenir à contribuer de façon directe au désarmement nucléaire, en s'associant à des projets coopératifs visant l'élimination des matières fissiles provenant du démantèlement des armes nucléaires russes et américaines. L'ACDI continuera également de coopérer avec la Russie et encouragera les États d'optique commune à faire de même en vue de favoriser une plus grande stabilité politique et économique dans ce pays.

Enfin, le gouvernement accueille avec plaisir l'initiative proposée par le président Clinton en janvier d'intensifier le partenariat international avec la Russie et les autres États nouvellement indépendants concernant le respect de leurs obligations en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement. Le Canada contribuera à cet effort.



### **Au-delà, le Canada doit encourager les deux parties à poursuivre des réformes progressives et réciproques de leurs dispositifs nucléaires respectifs.**

#### **Réponse**

Le gouvernement constate que l'analyse des besoins stratégiques des États-Unis et de la Russie ne justifie même pas le nombre d'ogives précisé dans le traité START II, comme l'ont clairement reconnu les présidents Clinton et Eltsine dans leur Déclaration conjointe de mars 1997 sur les paramètres d'une réduction plus poussée des forces nucléaires. Le Canada salue cette déclaration, faite au Sommet d'Helsinki en 1997, et appelant à la création, dans le cadre de START III, d'un forum distinct pour la discussion de mesures de réduction relatives aux systèmes d'armes nucléaires tactiques.

Le Canada continuera d'encourager les États-Unis et la Russie à négocier des mesures de confiance et de transparence concernant les armes tactiques, dont des mesures visant à geler le déploiement de ces armes, à les entreposer en des lieux éloignés des unités opérationnelles et non soumis à leur contrôle, à procéder à l'échange de données de base, à vérifier le démantèlement des systèmes excédentaires ainsi que d'autres mesures d'application progressive.